



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

inFO Mail N°56 – 15 avril 2014 – Rythmes scolaires – Pétition nationale

RYTHMES SCOLAIRES

Après les déclarations du nouveau Premier Ministre...

Lors de son discours d'investiture, Manuel VALLS a annoncé que le « cadre réglementaire » de la réforme des rythmes scolaires serait « assoupli, après les concertations nécessaires avec les enseignants, les parents et les élus »

Pour le SNUDI-FO 13, le seul bon assouplissement c'est la suspension immédiate de la mise en œuvre du décret Peillon sur les rythmes scolaires.

Les mêmes droits pour tous les enseignants du département doivent être garantis et pour cela les rythmes scolaires ne doivent être mis en œuvre dans aucune commune.

Nous sommes fonctionnaire de l'Etat, nos horaires et nos conditions de travail ne doivent pas dépendre des choix et des projets éducatifs territoriaux des Maires. L'école doit rester indépendante des pouvoirs politiques locaux que l'on enseigne à Marseille, Paris, Nice, Toulon... et partout ailleurs.

Des centaines de maires s'opposent courageusement à cette réforme

A ce jour, près de 2700 communes ont pris la décision de refuser d'appliquer la réforme à la rentrée 2014, dont Vitry sur Seine (86.300 habitants), Nice (344.000 habitants), Colmar (67.400 habitants)... et ce vendredi, le maire de Toulon annonce lui aussi qu'il ne mettra pas en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la prochaine rentrée !

Dans les Bouches du Rhône,

- ▶ les communes de Marignane, Mollègès, Les Pennes Mirabeau, Fos, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis se sont prononcés contre
- ▶ le député-maire de Chateaufort, Bernard Reynes, a écrit au Premier Ministre le 20 février 2014 pour demander l'annulation du décret
- ▶ le nouveau maire de Salon de Provence a annoncé à ces concitoyens qu'il allait engager une procédure pour « tenter d'obtenir le report de la réforme des rythmes scolaires à septembre 2015 » et demande que les conseils d'école de la ville votent au plus vite une motion identique demandant ce report.

Le SNUDI FO avec l'Union départementale FO des Bouches du Rhône a demandé et obtenu cette semaine des audiences auprès des maires de **Marseille**, d'**Aix** et de **La Ciotat**. Nous attendons la réponse du maire de Salon de Provence.

A tous les collègues des Bouches du Rhône

▶ Le SNUDI FO vous propose de signer massivement la pétition nationale (**en PJ**), adressée au nouveau ministre :

« [Rythmes scolaires :](#)
[le seul « assouplissement » possible, c'est l'abrogation !](#) »

Signez et faites signer massivement la pétition à tous les collègues et renvoyez-là au SNUDI FO 13 fax : 09.57.49.82.49 / courrier : 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE mail : contact@snudifo13.org

▶ Au niveau local, le SNUDI FO 13 vous propose de signer une adresse en direction du maire afin de soutenir les revendications d'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et l'invitant à faire voter une délibération en ce sens au conseil municipal. → [ICI](#)

***Vous avez besoin du syndicat ? Le syndicat a aussi besoin de vous !
Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !***